

Learning Expedition

by  TECHTOMED

BERLIN, EUROPEAN E-HEALTH PIONEER CENTER

Come and meet Hospitals, Startups, HCPs, Patients, VCs and more

 **BERLIN**

NOVEMBER 13TH - 15TH 2024

ORGANISED BY

 **TECHTOMED**

WITH THE SUPPORT OF **FLYING HEALTH**

**Image generated by artificial intelligence*

BERLIN, EUROPEAN E-HEALTH PIONEER CENTER

ARE YOU READY ?

Two years after our first Learning Expedition in Berlin, we are back in the German city.

What changes in just two years! Germany, thanks to its bold and avant-garde choices, undeniably remains the European capital of innovation and digital health, continuously serving as an inspiring model for its neighbors.

In November, join us for this new expedition! On the agenda: moments of discovery, learning, and networking, which have now become the hallmark of Learning Expeditions by Techtomed.

Immerse yourself in the Berlin Charité hospital and explore how major technological innovations have transformed the hospital world and revolutionized practices.

“ Thanks to its bold and avant-garde choices, undeniably remains the European capital of innovation and digital health ”

Also, attend a half-day conference focused on.

DiGA and the German digital health ecosystem

But most importantly, don't miss the two exclusive evenings of networking with German stakeholders, all in a warm working atmosphere. We are waiting for you. So, join us for the next Learning Expedition in Berlin!



Mathilde Pasko
Partner & PMO, Digital Health and Public Affairs, TechToMed

OVERVIEW PRE-AGENDA*

Wednesday 13th November

- Arrival at Berlin airport
- Welcome and networking dinner

Thursday 14th November

- Morning : meeting the Charité BIH Innovation (*Berlin Institute of Health*)
- Lunch
- Afternoon : conferences, discussions and meeting with local experts and users
- Evening : closing networking dinner

Friday 15th November

Free Time & back to the airport

WARNING: Techtomed does not provide transport between France and Germany or accommodation on site. We recommend that you stay near by La Charité Hospital.

**The preliminary programme is still subject to change*

DETAILED PRE-AGENDA*

WEDNESDAY



Berlin French
Embassy
TBC

7:30 PM

Welcome and networking dinner

Over a convivial dinner in the heart of Berlin, come and meet the other LEX participants you'll be rubbing shoulders with the next day. Exclusively, German digital health stakeholders will be there to meet you. A unique opportunity to exchange with them.

THURSDAY



Charité –
Universitätsmedizin
Place TBD

10:00 AM - 12:00 PM



Charité – Universitätsmedizin Berlin exchange

On these exclusive conferences, discuss with the main actors of the major innovation and technology hubs in Europe, the Hôpital de la Charité and its BIH Innovation: remote monitoring, eHealth incubator, R&D, surgery ...

Welcome Keynote

10:00 - 10:30

- Franck Le Meur, *CEO and founder, Techtomed*
- Laura Nelde, *senior consultant, Flying Health*

Keynote 1 : BIH Innovation : the only inhouse-hospital incubator program in Europe on digital health solutions

10:30-11:15 AM

- Dotothee Döpfer, *Deputy Head of Digital Labs / Program Management Digital Health Accelerator, Berlin Institute of Health@Charité*

Keynote 2 : BIH, a story of partnerships

11:15 - 12:00 AM

- Luise Roither, *Head of Match & Connect - International Start-Up Partnerships*



Transfer to
AMANO Rooftop
Conference ,
Rosenthaler
Straße 63-64, 10119 Berlin

12:15 - 12:45 PM

Transfer to the conference room



AMANO Rooftop
Conference ,
Rosenthaler
Straße 63-64, 10119 Berlin

1:00-2:00 PM

Lunch



**AMANO Rooftop
Conference ,**
Rosenthaler
Straße 63-64, 10119 Berlin

2:00 - 5:30 PM

Afternoon conferences

An afternoon focused on DiGA, with an overview of the latest news, realities, prospects and new challenges.

Keynote 1 : What's new in the German HealthTech system?

2:00 - 2:30 PM

Keynote 2 : DiGA, the Eldorado ? What is the reality 4 years after ? General update on the DiGA Market

2:30 - 3:00 PM

Round Table 1 : How have German DTx risen to the challenge of adoption and use?

3:00-3:45 PM

- Kranus
- Oviva
- Jakob Futorjanski, Founder, Neuronation

Afternoon break

3:45-4:15 PM

Round Table 2 : Pharma and DTx, observe and engage?

4:15-5:00 PM

Conclusion, and what new ideas or learnings will I bring back to France ?

5:00-5:30 PM



Restaurant
TBD

7:30 PM

Closing networking dinner

FRIDAY

8:00 AM - 8:00 PM

Possible 1:1 meeting (on demand; to be prepared before expedition)
Free Time & back to the airport

**The preliminary programme is still subject to change*



PRICING INFORMATION

PRICE

PER PARTICIPANT
2 200 € excluding tax

PRICE INCLUDES

- All visits and meetings in Berlin
- 1 lunch and 2 dinners on site
- The participant's book
- The resources book
- Post expedition synthesis

PRICE DOES NOT INCLUDE

- *Flight ticket between France and Germany*
- *Transfer between Berlin airport and your hotel*
- *Accommodation on site*



Learning EXpedition

by  TECHTOMED

CONTACT US



mathilde.pasko@techtomed.com

Join us on social media



[TechToMed](#)



[@TechToMed](#)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LEARNING EXPEDITION

ARTICLE 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société TECHTOMED SAS, (la « Société / L'Organisateur »), vendant les services définis ci-après et d'autre part, la personne physique ou morale, dénommée « le Client / le Participant / le Partenaire », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat ou d'une inscription tels que défini à l'article 2 des présentes. Le « Client » désigne à la fois le « Participant » et le « Partenaire » définis dans l'article 2. Les services décrits dans l'article 2 sont soumis aux présentes conditions générales.

Les services proposés par la Société sont les suivants :

- L'organisation et la gestion totale ou partielle de prestations à caractère événementiel : séminaires, conférences, tables rondes, sessions de networking, rencontres, voyage d'étude ...
- La mise en place d'animations événementielles : stands, pitches, ...
- La gestion de prestations annexes : restauration, aspects techniques, personnels d'accueil, sécurité, transport, acheminements ...

ARTICLE 2 : Contrat / Inscription

CLIENT PARTENAIRE

Le devis, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le Partenaire, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant.

De convention expresse entre le Partenaire et la Société, l'acte d'envoi du seul devis signé ou bon de commande vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des présentes conditions générales de vente. Pour certains événements, la société pourra également imposer les conditions générales de ses partenaires qui devront également être appliquées. La Société enverra dans ce cas au client le détail de ces conditions en complément du devis.

CLIENT PARTICIPANT

L'inscription à l'évènement est automatique après signature du bon de commande ou du devis et confère à l'inscrit la qualité de « Participant » et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du Participant.

Le Participant peut être une personne physique ou morale ayant la capacité juridique de contracter. Lorsque le Participant est une personne physique intervenant au nom et pour le compte d'une personne morale, elle garantit être habilitée à engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient, personne morale qui sera en conséquence liée par les présentes Conditions Générales de vente.

TECHTOMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 Euros
Siège social : 6 rue Baudelaire - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
830 632 337 R.C.S. VERSAILLES

Dans cette hypothèse, le terme « Participant » s'appliquera tant à la personne physique qu'à la personne morale, les deux étant engagées solidairement.

En signant le bon de commande ou le devis, le participant déclare accepter pleinement et sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales. L'Organisateur transmet alors au Participant, à l'adresse email qu'il a communiqué, un récapitulatif de sa commande ainsi que la facture correspondante.

A l'exception des organismes soumis aux règles de comptabilité publique, l'inscription ne sera définitivement acceptée par l'Organisateur qu'à réception du paiement du prix correspondant qui devra intervenir selon les modalités indiquées au point 5 ci-après.

ARTICLE 3 : Obligations de la Société

La Société a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses Clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

De convention expresse entre le Partenaire et la Société, dans le cadre de l'organisation d'un événement, il est convenu que la Société effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte ou de l'acompte unique tels que définis à l'article 5 des présentes. En cas d'indisponibilité, pour la date souhaitée, du ou des prestataires prévus consécutivement au délai séparant la réalisation du devis de l'encaissement de l'acompte, la société fera son possible pour proposer au Partenaire un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés. Cette nouvelle proposition de la Société n'engage en aucun cas le Partenaire qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le Partenaire, la relation entre la Société et le Partenaire se poursuit dans les conditions stipulées aux présentes et sans modification du contrat initial. En cas de refus de la nouvelle proposition, le ou les acomptes sont remboursés au Partenaire dans les 30 jours, à compter de la réception par la Société du refus écrit de ladite proposition.

ARTICLE 4 : Obligations du Client

Le Client s'engage à ne pas dissimuler d'éléments liés à l'évènement, à l'Organisateur ou à ses partenaires, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont l'Organisateur aurait besoin.

Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'évènement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, personnels et collaborateurs de l'Organisateur.

Si après une éventuelle dénonciation du contrat, le Client venait à réaliser ou faire réaliser l'évènement qui aurait été défini initialement par TECHTOMED SAS, une somme égale à 30% de tous les projets devisés et plagiés serait due à TECHTOMED SAS.

TECHTOMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 Euros

Siège social : 6 rue Baudelaire - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

830 632 337 R.C.S. VERSAILLES

ARTICLE 5 : Conditions financières

TARIFICATION PARTICIPANT

La grille tarifaire est indiquée dans le document de présentation dédié à l'évènement. Les montants indiqués s'entendent hors taxe. A l'exception des organismes soumis aux règles de comptabilité publique, le prix devra être réglé dans son intégralité au plus tard dans les 30 jours (huit) jours suivant l'inscription.

L'Organisateur se réserve la possibilité de refuser l'accès à l'évènement en cas de non-paiement intégral au jour de l'évènement, à l'exception des personnels des organismes soumis aux règles de comptabilité publique.

Les inscriptions de groupe se font sur devis uniquement en prenant contact avec la société à l'adresse suivante : contact@techtomed.com

Le Client sera responsable du paiement de toutes dépenses non liées au contrat/inscription (frais liés au vol, remplacement ou détérioration du matériel...) encourues par lui ou par ses invités.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Client peut effectuer le règlement de son inscription :

- Par virement bancaire à l'ordre de l'Organisateur dont les coordonnées bancaires sont transmises à la suite de la signature d'un bon de commande. Le virement devra être accompagné des références de commande.
- 100% du paiement à l'inscription

Tout incident, retard de paiement ou toute somme restante due au titre d'un évènement organisé par l'Organisateur entraîne de plein droit l'interdiction de participer à tout autre évènement sans mise en demeure préalable de l'Organisateur et jusqu'à parfait paiement.

PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le Client doit verser à la société une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation des services. Tous les frais que la Société est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du Client.

ARTICLE 6 : Modification du fait de l'Organisateur

TECHTOMED SAS s'efforce de tout faire pour le bon déroulement de la manifestation /prestation, sans toutefois qu'il puisse être tenu pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait de tiers. Cependant, même dans ces dernières hypothèses, TECHTOMED SAS s'efforcera de rechercher des solutions propres à surmonter toute difficulté apparue.

Si avant la date de début de l'évènement, celui-ci est modifié sur un élément essentiel du contrat, le Client peut dans un délai de 7 jours après en avoir été averti :

- Soit annuler le contrat (par courrier ou email uniquement), auquel cas il obtiendra le remboursement immédiat de toutes les sommes versées ;
- Soit accepter la modification qui lui est proposée. Dans ce cas, un devis modifié lui sera adressé par courrier électronique lui précisant les modifications, la diminution ou l'augmentation du prix.

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité si la modification de l'évènement est imposée par un cas de force majeure ou des raisons liées à la sécurité des participants (voir modalités définies à l'article 10). De plus, TECHTOMED SAS ne saurait être confondu avec ses prestataires qui conservent à l'égard de tout Client leurs propres conditions générales ainsi que les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. TECHTOMED SAS ne pourra, de ce fait, être tenu responsable des défaillances de ses prestataires qui annuleraient ou modifieraient une prestation pour des raisons techniques.

D'autre part, en cas d'annulation suite un événement de force majeur, Techtomed ne pourra s'engager à rembourser tous les frais engendrés pour les réservations de transports jusqu'au lieu de conférence et d'hébergement sur place.

ARTICLE 7 : Conditions d'annulation et de remboursement

Sauf accord spécial, si le Client annule son inscription ou résilie le contrat avant l'opération, TECHTOMED SAS conservera les acomptes versés quel que soit le motif de cette annulation, à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

Par ailleurs, en cas d'annulation de la part du Client, ce dernier devra payer à TECHTOMED SAS, au titre de faculté de débit, les frais d'annulation suivants :

- Entre la date d'inscription et 30 jours avant la date de début de l'évènement, 50 % du montant total de la prestation seront dus à TECHTOMED SAS.
- A 30 jours ou moins avant l'évènement, la totalité du montant de la prestation sera due à TECHTOMED SAS.

ANNULLATION PAR TECHTOMED SAS

Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure (voir modalités dans l'article 10), TECHTOMED SAS se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes (correspondant à la prestation non réalisée) versées par le Client.

ARTICLE 8 : Responsabilité du Client

Le Client devra indemniser TECHTOMED SAS pour tout dommage ou perte, coûts et dépenses supportés par TECHTOMED SAS ou un de ses Clients, prestataires ou employés et causés par le Client, un de ses invités, agents ou employés qui résulterait de l'organisation de l'événement.

TECHTOMED SAS décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le Client ou appartenant aux Participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...).

ARTICLE 9 : Assurance

Dans le cadre de son activité, TECHTOMED SAS souscrit à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les incidents éventuels dont TECHTOMED SAS serait directement responsable (matériel ou personnel mis en cause).

Néanmoins, le Client est libre de souscrire auprès de la compagnie de son choix à une assurance complémentaire (assistance, prévoyance, annulation, ...) pour couvrir tout incident dont ses participants ou représentants seraient directement responsables.

ARTICLE 10 : Force Majeure

TECHTOMED SAS ne sera pas tenu responsable en cas de non observation des présentes conditions générales dans la mesure où le non-respect de ces conditions serait dû à une cause de force majeure, notamment mais sans limitation, un incendie, une tempête, une explosion, une inondation ou catastrophe naturelle, une décision gouvernementale, des autorités locales ou des autorités françaises, des restrictions sanitaires liées à une pandémie, une pénurie de biens, une grève, restriction liée à la sécurité des personnes, l'interruption des transports, un accident ou incident routier, ferroviaire, aérien ou maritime, ou de mauvaises conditions atmosphériques en ce qui concerne les manifestations extérieures ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, etc...

Dans ces cas de figure, le Client reste redevable du règlement total de la prestation qui sera alors convertie dans la mesure du possible en prestation entièrement digitale. Le Client est libre de souscrire avant l'événement auprès de la compagnie d'assurance de son choix à une assurance « Annulation d'opération » garantissant les pertes pécuniaires et/ou les frais supplémentaires restants à charge de l'assuré, par suite d'un des événements évoqués dans cet article.

ARTICLE 11 : Confidentialité et Politique RGPD

La Société s'engage à ne pas vendre, partager ni divulguer des données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte de la Société ou en relation avec l'activité de la Société dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par TECHTOMED SAS à son siège social au 6 rue Baudelaire, 78960 Voisins-le-Bretonneux (France) à des fins promotionnelles (envoi d'une newsletter avec consentement explicite) et administratives (formations, prestations de conseil, organisation d'évènements et commercialisation de rapports d'analyse) dans le cadre des activités de TECHTOMED SAS sur l'ensemble de supports papier et dématérialisés. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : TECHTOMED SAS. Les données sont conservées pendant 5 ans avant suppression. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données personnelles.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) sur les données vous concernant et que TECHTOMED est susceptible de recueillir (notamment si vous utilisez le formulaire de contact). Vous pouvez ainsi solliciter une mise à jour ou une suppression des informations inexactes, incomplètes, équivoques ou caduques, vous concernant. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'organisme responsable du traitement de vos données personnelles à l'adresse e-mail suivante : contact@techtomed.com

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

TECHTOMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 Euros

Siège social : 6 rue Baudelaire - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

830 632 337 R.C.S. VERSAILLES

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

En application des articles L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle, la proposition d'intervention de la société et son contenu restent la propriété exclusive de TECHTOMED SAS et ne peuvent en aucun cas être transmis et/ou mis en œuvre par une autre agence, un autre prestataire ou par un service intégré du Client ou de ses partenaires.

ARTICLE 13 : Publicité et droit à l'image

A titre de références et d'actions publicitaires, la société est autorisée à reproduire ou diffuser tout ou une partie des données de l'événement sur son site internet ou sur tout autre support de communication dont elle pourrait faire usage ; en particulier la dénomination sociale du Client ou le nom de la marque du Client, le logo du Client ou de la marque du Client, les reportages photographiques et vidéos, les témoignages écrits ou audio Le Client déclare avoir recueilli les autorisations expresses des tiers figurant dans les données de l'événement, notamment celles des parents ou tuteurs pour les mineurs, et dégager ainsi la Société de tout recours de tiers à son encontre visant à interdire la publication de données de l'événement ou à demander des dommages et intérêts.

Par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation et de la diffusion par le Client de photos, vidéos, extraits écrits ou audios issus de l'événement dont l'organisation a été confiée à la Société, le Client s'engage à indiquer systématiquement la mention « Organisation : TECHTOMED SAS ».

ARTICLE 14 : Caractère personnel

Le présent contrat est personnel au Client et ne peut être cédé en aucun cas.

ARTICLE 15 : Juridiction

Ce contrat est régi par la loi française et tout litige s'y apportant sera soumis à la juridiction du Tribunal de commerce de Paris.